



CNESER du 11 juin 2019

Déclaration liminaire

Sud Recherche EPST souhaite rappeler quelques éléments de contexte :

1er élément de contexte : Le projet de loi de dynamitage - pardon : de « transformation » de la fonction publique - qui arrive devant le sénat dans les jours qui viennent. Nous ne pouvons pas ne pas rappeler tout le mal que nous pensons de ce projet. Il organise la disparition du statut général de la fonction publique afin de faire passer en force les restructurations, externalisations et privatisations de missions issues du Comité Action Publique 2022, en absolvant par avance les managers des conséquences sur la santé des agent-e-s concerné-e-s. Pire, il constitue une remise en cause totale du modèle social français. Cette loi si elle est votée engagera une régression sans précédent de la fonction publique.

Cette attaque de la fonction publique et des services publics résulte d'une vision ultra-libérale de la société, qui renvoie l'individu à lui-même, brisant les solidarités. Moins de services publics, moins de fonctionnaires : 120 000 emplois de fonctionnaires à supprimer sur le quinquennat et 60 milliards d'euros de coupes budgétaires à opérer.

Les services publics et la fonction publique qui les sert ne sont examinés qu'au travers d'un prisme budgétaire et comptable. Pourtant ce sont les outils de redistribution des richesses, facteurs de l'indispensable cohésion sociale qui font tant défaut aujourd'hui, comme le montre le mouvement social des gilets jaunes qui s'est levé depuis maintenant plus de 6 mois. Le statut des fonctionnaires et les garanties associées sont indissociables des valeurs et du rôle des services publics, de la mission de défense de l'intérêt général et de l'obligation d'assurer l'égalité et l'effectivité des droits pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

En généralisant le recours au contrat, ce projet de loi remet directement en cause le statut général de la fonction publique, un statut qui soustrait le fonctionnaire aux pressions contraires à l'intérêt général et lui assure l'indépendance dans l'exercice de ses fonctions. Ce projet de loi ouvre ainsi la porte à des recrutements clientélistes, discriminatoires et opaques. Et en introduisant le contrat de projet, il crée la précarité à vie.

Ce projet de loi ouvre aussi la porte à un mode de gestion managérial des « ressources humaines » « flexible » et arbitraire. La mobilité subie envisagée par le projet de loi ne vise qu'à répondre aux restructurations imposées.

En cette période de procès Lombard, un tel projet de loi qui ressemble fortement à une « France-Télécommisération » de la fonction publique ne peut que nous faire craindre le pire. D'autant plus que la remise en cause des instances de dialogue social et notamment la disparition des CHSCT nous privera d'un des rares moyens de montrer l'impact des restructurations et des dérives managériales sur la santé des agents, en limitant voire supprimant les possibilités d'expertise.

2e élément de contexte : Le dialogue social totalement inexistant ; non le dialogue social ne se compte pas au nombre de réunions, mais à l'attention qui est portée aux demandes des représentant-e-s du personnel. Rappelons par exemple que le projet de loi fonction publique a été unanimement rejeté par les organisations syndicales au conseil commun de la fonction publique, et a été néanmoins présenté tel que au parlement.

3e élément : Le contexte budgétaire, avec des établissements exsangues où la seule variable d'ajustement est la masse salariale et qui n'ont donc pas d'autre choix que de geler des postes, avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des collègues et sur les conditions d'étude des étudiant-e-s.

4e élément de contexte : La mise en compétition permanente, le règne du tou-te-s contre tou-te-s, qui n'est pas nouveau mais qui ne fait que s'accroître. Il n'est pas anodin que nos dirigeants ne parlent plus de financements sur projet mais de « financements compétitifs » : ce n'est plus tant le projet qui compte mais la compétition... Et tant pis si ça triche un peu aux entournures... tant qu'on n'est pas pris !

5e élément de contexte : Les ordonnances « regroupements » qui permettent toutes sortes « d'expérimentations » en s'affranchissant des contraintes réglementaires ... Une belle mise en bouche pour le projet de loi fonction publique ! Si aujourd'hui on nous présente un texte qui acte l'absorption de l'Irstea dans l'Inra, n'oublions pas que va nous arriver la disparition totale d'un autre EPST, l'Ifsttar dissout dans l'Université Gustave Eiffel. Faire disparaître 2 établissements publics de recherche environnementale est particulièrement inquiétant dans la période actuelle où des milliers de jeunes et de moins jeunes clament l'urgence climatique.

Pour finir, on peut rajouter comme élément de contexte l'article 41 de la loi Pacte qui, en levant les quelques garde-fous qui restaient à la loi Allègre, fait peser un danger sur l'indépendance de la recherche publique en permettant un mélange des genres public/privé sans aucun contrôle.

Alors, quand dans le cadre des groupes de travail sur la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche on nous parle d'attractivité, les syndicats Sud ont répondu que l'attractivité passe d'abord par le pourquoi et le comment de nos métiers, le sens qu'on leur donne, nos conditions de travail. Ce qui devrait être la réponse à la première question qui devrait être posée, mais qui ne nous est jamais posée : « quel service public de recherche et d'enseignement supérieur voulons-nous ? »